



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/595
19 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 19 MAI 1994, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA CROATIE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comme suite aux informations communiquées par mon gouvernement concernant l'absence totale de progrès de la part des autorités serbes rebelles dans l'application de l'accord de cessez-le-feu de Zagreb en date du 29 mars 1994 (S/1994/535), et le tragique incident qui s'est produit le 11 mai 1994 à Daruvar, où cinq civils ont été exécutés sommairement par des extrémistes serbes (S/1994/578), j'ai l'honneur d'informer le Conseil des plans exposés récemment par les autorités serbes rebelles de Knin, qui comptent intégrer le territoire occupé en République de Croatie [zones protégées des Nations Unies (ZPNU)] dans le système juridique de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro).

Selon la "Proposition concernant le programme du nouveau gouvernement de la 'RSK'" (territoire occupé ou ZPNU en Croatie que les autorités serbes rebelles de Knin appellent République serbe de Krajina) qui a été présentée par le "Premier Ministre" Borislav Mikelic à la session du "Parlement" du 20 avril 1994, la priorité No 1 de son "gouvernement" est l'"intégration [du territoire occupé ou ZPNU] dans le système monétaire et économique de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et de la 'Republika Srpska'" (République serbe de Bosnie autoproclamée).

Les plans des autorités serbes rebelles de Knin qui ont été présentés par M. Mikelic constituent une violation grave de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et risquent de compromettre le processus de paix en Croatie et dans la région tout entière. On trouvera ci-après des extraits de la déclaration de M. Mikelic (que j'ai numérotés pour la commodité du lecteur) :

1. "Notre position dans les négociations est et restera la suivante : intégrité territoriale et souveraineté [du territoire occupé ou ZPNU]. Tôt ou tard, [les ZPNU] s'uniront à la 'Republika Srpska', ainsi qu'à la Serbie et au Monténégro pour former un État unifié."
2. "Lorsqu'ils parlent de réintégration [des ZPNU] à la Croatie, les dirigeants croates prennent leurs désirs pour des réalités... Je tiens à déclarer ici même aux dirigeants croates qu'aujourd'hui, plus que jamais, les Serbes [des ZPNU] sont résolus à ne pas vivre en union avec la Croatie et qu'ils uniront leur destin à celui des Serbes de la 'Republika Srpska' et de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro)."

3. "Dans ce contexte, il faut traiter à part la question de Vukovar. En fait, nous devrions exiger que tous les moyens financiers accordés à la Croatie par l'Organisation des Nations Unies pour la reconstruction de Vukovar soient réaffectés aux [autorités serbes rebelles de Knin] de façon que la reconstruction de Vukovar puisse commencer."

4. "Eu égard à la signature de l'accord [de cessez-le-feu de Zagreb] et au déploiement, par la suite, de forces de maintien de la paix le long des lignes de séparation, il faut prêter une attention particulière aux questions de défense... L'application de l'accord [de cessez-le-feu de Zagreb] doit être considérée uniquement comme une mesure positive qui nous permettra de mettre en place un système de défense commun avec l'[armée serbe de Bosnie] et avec la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro)."

5. "En ce qui concerne le plan national global, la génération actuelle a pour mission de réaliser définitivement l'unification des Serbes dans l'ensemble de leurs territoires ethniques."

6. "L'objectif stratégique est d'orienter l'économie [des ZPNU] vers l'économie de la Serbie, [puis] d'accéder au marché mondial... On est en train d'établir des liens avec le système bancaire de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et ces efforts ont déjà produit des résultats... Il ne faut pas oublier que l'industrie, comme d'ailleurs l'économie tout entière, était liée à l'économie croate. Nous essayons maintenant d'établir des liens avec la 'Republika Srpska' et la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro)... Les 'Gouvernements' précédents ont créé trois sociétés : Kninex, Consortium et Krajina Consulting, dont la mission consistait à hâter le processus de rattachement de l'économie [des ZPNU] à celle de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et à le contrôler."

7. "Les conditions actuelles et l'état des relations entre les puissances ne permettent pas encore d'unir formellement tous les territoires serbes. Cela ne nous empêche pas de renforcer l'économie [des ZPNU], qui font partie intégrante du système économique unifié des territoires serbes... L'unification formelle du système économique et monétaire devra être accomplie par une législation unifiée. Dans la pratique, il s'agit d'unir concrètement [les ZPNU] à la Serbie, dans un cadre fédéral où [les ZPNU] seraient l'une des républiques."

8. "À la suite de la tentative faite il y a deux ans d'établir un système économique et monétaire autonome dans [les ZPNU], nombre d'erreurs ont été commises... Le nouveau programme reposera sur l'application du même, je dis bien, du même programme monétaire que dans la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro)."

9. "Le système monétaire dans [les ZPNU] sera mis en place sur la base d'un accord avec les organes respectifs de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), de la 'Republika Srpska' et des [autorités serbes rebelles de Knin]. Il faudra veiller à ce que la Banque nationale de Yougoslavie devienne la seule banque émettrice, la Banque centrale, du système monétaire... La Banque centrale exercera, à titre exclusif, des fonctions de

contrôle unifiées (contrôle des transactions monétaires et contrôle des aspects juridiques des opérations bancaires et des autres transactions monétaires)."

10. "On s'attend à une diminution des exportations de bois de la Russie et du Canada, ce qui crée une possibilité d'accroître les exportations de la Yougoslavie. Étant donné le blocus économique qui frappe la Yougoslavie, il [nous] faut étudier les possibilités d'exportation, que ce soit dans le cadre de l'ONU – des pourparlers sur ces questions ont d'ailleurs été amorcés – ou de toute autre façon qui se présentera."

11. "Il y a trois aéroports dans [les ZPNU] : Udbina, Zeljava et Klisa. L'aéroport d'Udbina est utilisé par l'[armée serbe de Bosnie] et l'aéroport de Klisa par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU); quant à l'aéroport de Zeljava, l'un des aéroports militaires les plus modernes d'Europe, il a été détruit."

12. "Immédiatement après le déclenchement de la guerre, toutes les communications [des ZPNU] avec le monde extérieur ont été coupées... Au cours des deux dernières années, les entreprises publiques responsables des postes et télécommunications ont fait de gros efforts et réalisé des bénéfices essentiellement sur les services assurés à la FORPRONU."

13. "Ces deux dernières années, [les ZPNU] ont subi une pénurie d'électricité. Grâce à une aide d'ensemble de la Serbie, le réseau a été reconstruit."

14. "L'industrie pétrolière [des ZPNU], à Mirkovci (Entreprise NIK), a produit l'année dernière 138 000 mètres cubes de pétrole. La société exploite trois gisements (Deletovci, Ilaca et Sremske Laze) et emploie 736 personnes. Selon nos estimations, les puits qui ne sont pas exploités ont la capacité de produire 151 mètres cubes par jour. On compte cette année mettre plusieurs nouveaux puits en exploitation et augmenter la production."

15. "La structure des tribunaux doit être complémentaire du système judiciaire de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). C'est une conséquence directe de la proposition d'unification de fait avec la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Cela revient à dire que les ministères respectifs dans [les ZPNU] sont rattachés fonctionnellement à ceux de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro)."

16. "La station de Plitvice dispose de 500 lits. Il est prévu de proposer l'option touristique aux Serbes de la diaspora et à la FORPRONU."

Mon gouvernement entend saisir le Conseil de ces informations, afin que les membres du Conseil soient bien informés des agissements qui menacent directement la sécurité et l'intégrité territoriale de la Croatie, État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Mon gouvernement demande donc instamment au Conseil de se demander sérieusement quelles autres mesures pourraient être nécessaires pour obtenir sans tarder les résultats escomptés en ce qui concerne les ZPNU, en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les autorités de Knin ayant manifestement l'intention de ne pas accepter la deuxième étape du plan d'action de l'Union européenne (réintégration économique

à la Croatie), non plus que la troisième (réintégration politique dans la Croatie), mon gouvernement se réserve le droit de revenir sur sa position en ce qui concerne le renouvellement de l'actuel mandat de la FORPRONU en Croatie si ce mandat ne prévoit pas des mesures qui correspondent aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et s'il ne sert qu'à maintenir le statu quo.

De surcroît, mon gouvernement demande très instamment aux membres du Conseil d'examiner sérieusement le fait que certaines actions de la FORPRONU risquent, compte tenu des informations contenues aux paragraphes 10, 11, 12, 14 et 16 ci-dessus, de faire obstacle au processus de paix en faveur duquel oeuvre le Conseil et d'aller à l'encontre de ses résolutions.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Mario NOBILO
